#### AR Prefecture

006-210600235-20231204-2023\_316-DE Requ le 07/12/2023



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers:

en exercice 19

présents

votants

### DELIBERATION N° 210/2023

#### **OBJET:**

Création de postes au tableau des effectifs

Le Lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 29 novembre 2023

PRÉSENTS: Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

**ABSENTS**: Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

**ONT DONNÉ POUVOIR:** Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur: Sébastien OLHARAN, Maire

#### Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services :

- > De créer deux postes d'agent social à temps complet à la crèche et à l'école maternelle,
- ➤ De créer un poste pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions d'agent périscolaire à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires,
- > De créer un poste pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions de secrétariat au service technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires,

#### AR Prefecture

006-210600235-20231204-2023\_316-DE Reçu le 07/12/2023

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 avril 2023,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de 2 postes pour accroissement saisonnier d'activité et 2 postes pour accroissement temporaire d'activité :

- 2 postes d'agent social à temps complet,
- 1 poste d'agent d'animation périscolaire à temps non complet,
- 1 poste de secrétaire à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter les créations d'emplois ainsi proposées.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Le Maire

Pour copie conforme

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission en Préfecture le

Maire

Sébastien OLHARAN

### AR Prefecture

006-210600235-20231204-2023\_316-DE Reçu le 07/12/2023

## Com nune de Breil sur Roya

# Tableau des effectifs au 04/12/2023

Grades ou emplois	Cat.	Effectifs budgétaire 04/12	Effectifs pourvus 04/12	effectif agents titulaires	effectif agents contractuels	Dont TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF		11	9	8	1	
DGS	Α	1	0			
Attaché principal	Α	1	1		1	
Attaché	Α	1	0			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	С	5	5	5		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	С	2	2	2		
Adjoint administratif	С	1	1	1		
SECTEUR TECHNIQUE		24	21,17	16,3	4,87	
Ingénieur	Α	1	1		1	
Agent de maîtrise principal	С	2	2	2		
Agent de maîtrise	С	1	1	1		
Adjoint technique principal de 1ère classe	С	6	5,6	5,6		
Adjoint technique principal de 2ème classe	С	3	3	3		
Adjoint technique	С	11	8,57	4,7	3,87	
SECTEUR SOCIAL		6	2,8	1,8	1	
ATSEM principal de 1ère classe	С	1	1	1		
ATSEM principal de 2ème classe	С	1	0			
Agent social	С	4	1,8	0,8	1	
SECTEUR MEDICO SOCIAL		5	4,3	2,8	1,5	
Infirmier Cadre de santé	Α	1	0,9		0,9	
Infirmier en soins généraux hors classe	Α	1	0,6		0,6	237 39
Aux de puericulture de classe supérieure	В	3	2,8	2,8		
SECTEUR ANIMATION		5,86	3,86	3,86	0	0,86
Adjoint d'animation principal 1ère classe	С	2	2	2		
Adjoint d'animation principal 2ème classe	С	1,86	0,86	0,86		0,86
Adjoint d'animation	С	2	1	1		
SECTEUR CULTUREL		1	1	1	0	
Adjoint du patrimoine ppal 1ère classe	С	1	1	1		
POLICE MUNICIPALE		2	2	2	0	
Chef de service	В	1	1	1		
Brigadier chef principal	С	1	1	1		
TOTAL AGENT TITULAIRES / STAGIAIRES		54,86	44,13	35,76	8,37	0,86
CONTRATS SUR EMPLOI PERMANENT			8,37			0
CDD sur poste vacant non pourvu par titulaire		8,37	8,37		8,37	
CDD remplacement		0	0		0	
Total Général pourvus emplois permanents		8,37	8,37		8,37	0
CONTRATS SUR EMPLOI NON PERMANENT		3,65	3,65		3,08	0
CDD accroissement saisonnier		0,57	0,57		0	
CDD accroissement temporaire		3,08	3,08		3,08	
Total Général pourvus emplois non perm.		3,65	3,65		3,08	0